



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Budget primitif 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant l'analyse du compte administratif 2022 et dans le respect du débat d'orientation budgétaire du 27 février dernier, les travaux des commissions ont guidé les propositions qui ont été étudiées par le conseil municipal en commission finances le 3 avril.

Le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 430 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 610 000,00 € en section d'investissement avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Section de fonctionnement 2023

La section de fonctionnement proposée pour le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 430 000,00 €.

Elle comprend l'excédent de fonctionnement de clôture 2022 pour 4 121 150,00 € en diminution de 78 791,00 € vis-à-vis de l'exercice précédent.

Hors report de l'année écoulée, les recettes du B.P. 2023 s'élèvent à 3 308 850,00 € contre 3 245 059,00 € l'année passée, soit + 63 791,00 € (+ 1,96 %), étant précisé que la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) notifiée le 31 mars est supérieure de 53 500,00 € à la provision inscrite dans le cadre des travaux budgétaires (en intégrant cette somme, la progression des recettes serait de 117 291,00 €, soit + 3,61 % : cela permettra un ajustement dans le cadre d'une décision modificative si nécessaire).

L'année passée, hors report de l'exercice antérieur, les recettes prévisionnelles 2022 étaient estimées à 3 245 059,00 € pour 3 495 000,00 € de dépenses (dont 192 033,00 € d'amortissements).

En 2023, eu égard au contexte politique international et économique avec l'inflation qui perdure, la situation demeure tendue puisque le projet de B.P., hors report de l'exercice antérieur, s'établit à 3 308 850,00 € en recettes et 3 498 796,00 € en dépenses (dont 203 796,00 € d'amortissements) : à ce stade, la commune n'est en capacité de dégager que 13 850,00 € (somme à laquelle peut s'ajouter le différentiel de C.V.A.E. pour 53 500,00 €) sur les seuls amortissements, la différence de 189 946,00 € étant supportée sur l'excédent antérieur : une rationalisation des dépenses et des économies devront ainsi être recherchées.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprenant les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les autres charges de gestion courante (chapitre 65), les atténuations de produits, les charges exceptionnelles et dotations aux provisions semi-budgétaires (chapitres 014, 67 et 68) ainsi que les dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 3 295 000,00 € contre 3 302 967,00 € au budget primitif 2022, soit - 7 967,00 € (- 0,24 %) [en comparaison des mandats émis au cours de l'exercice précédent pour 2 694 195,57, + 600 804,43 € (+22,30 %)].

Les crédits des charges à caractère général sont reconduits à 1 300 000,00 €.

Les prix de l'énergie, de l'alimentation, des matériaux et fournitures ainsi que les charges d'entretien externalisées, poursuivent leur envolée, ce qui continue d'entraîner des conséquences et des incertitudes qui pèsent lourdement sur les charges de fonctionnement.

A l'instar de l'année passée, les prévisions budgétaires du chapitre 011, « charges à caractère général », sont donc difficiles à estimer, tout particulièrement pour les fluides, malgré l'amortisseur de l'Etat qui vient en déduction directe pour les factures d'électricité.

Un ajustement au plus juste pour chacun des articles a été recherché.

Les charges de personnel sont en progression de 5,48 % par rapport aux crédits ouverts en 2022 et de + 8,67 % au regard des dépenses constatées, pour les raisons suivantes :

- les effets de l'augmentation de la valeur du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 : + 3,50 % ;

- l'incidence des reclassements indiciaires intervenus au 1^{er} janvier 2022 avec une accélération de la durée des carrières des agents de catégorie C (cf décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021) et donc des changements d'échelon intervenus en 2022 ;
- l'effet sur douze mois de la participation santé créée au 1^{er} mai 2022 ;
- six avancements de grade au 1^{er} janvier 2023 [un adjoint administratif principal (temps non complet 28 heures hebdomadaires), trois adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (un temps complet et deux postes à 31 heures par semaine), deux A.T.S.E.M. principales de 1^{ère} classe], la création d'un emploi fonctionnel et d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour le second dispositif de recueils ;
- vingt-et-un changements d'échelon interviendront dans l'année (trente-six agents permanents dont trente-cinq affiliés à la C.N.R.A.C..L et un à l'I.R.C.A.N.T.E.C durée hebdomadaire de travail < 28 heures) ;
- la présence depuis septembre 2022 d'un second agent préposé à la surveillance d'un élève de classe U.L.I.S. sur le temps de la pause méridienne ;
- la constitution d'une provision d'environ 10 000 € pour remplacer des personnels en congé de maladie ;
- l'obligation d'une indemnité de fin de contrat pour les personnels en contrat à durée déterminée hors animateurs A.L.S.H. ;
- eu égard à l'inflation, suivant la décision gouvernementale de ce jour, le S.M.I.C. sera revalorisé au 1^{er} mai de 2,19 % et cela aura un impact direct sur les premiers échelons des échelles C1 et C2 [*nota : à ce jour, les sept premiers échelons de l'échelle C1 et les trois premiers de l'échelle C2 correspondent peu ou prou au S.M.I.C. : au 1^{er} janvier 2023, treize agents étaient rémunérés à ce niveau, soit à l'indice majoré 353 et deux juste au-dessus à l'indice majoré 354 (valeur du point 4,85 €)*] ;
- considérant l'inflation constatée en 2022 et celle envisagée pour 2023, une nouvelle actualisation du point d'indice ne serait pas à exclure, la prévision budgétaire porte sur une revalorisation au 1^{er} juillet avec un lissage de 2,50 % sur l'exercice ; à cet égard, le 11 avril, le ministre de la Fonction publique, a ouvert la porte à une discussion sur la revalorisation des plus bas salaires de la fonction publique.

Les atténuations de produits intègrent notamment un crédit de 24 904,00 € destiné à rembourser l'Etat pour une partie indûment perçue en 2021 de la dotation Garantie de recettes (56 046,00 € au lieu de 31 142,00 €) au titre de l'article 21 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), sont en baisse de 5 000,00 € (- 1,72 %).

Les frais financiers ont disparu et les crédits pour dépenses imprévues sont réduits de 30 000 €, soit - 20,00 %.

Les amortissements, 203 796,00 €, et le virement à la section d'investissement, 3 931 204,00 €, sont à un niveau quasi constant à 4 135 000,00 € contre 4 142 033,00 € l'année passée, soit - 0,17 %.

En ce qui concerne les produits, le report de l'exercice antérieur est de 4 121 150,00 € (- 1,19 %), les recettes réelles s'élèvent quant à elles à 3 308 850,00 € (+ 1,96 %).

Les produits des services, 120 215,00 €, sont en hausse de 10 215,00 € (+ 9,28 %).

Les impôts et taxes, 2 785 000,00 €, enregistrent une très légère hausse, 9 000,00 € (+ 0,32 %), alors même que les bases ont été revalorisées de manière très sensible, mais la taxe sur les surfaces commerciales est en baisse de 63 303,00 € vis-à-vis du B.P. 2022 et l'absence de constructions nouvelles ne permet pas de création de richesse supplémentaire.

Les dotations et participations sont en progression de 40 000,00 € (+ 18,18 %), en raison du fonds de concours apporté par Le Mans Métropole à hauteur de 30 % des dépenses d'électricité et de gaz enregistrées en 2022, soit 74 632,00 €.

Enfin, les autres produits de gestion issus des revenus des immeubles sont en augmentation de 7 135,00 € (+ 6,67 %).

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Proposition 2023
011		Charges à caractère général	1 300 000,00	1 300 000,00
60		Achats et variation de stocks	670 000,00	673 000,00
	6042	achats de prestations de services	42 000,00	44 500,00
	60611	eau et assainissement	12 000,00	11 000,00
	60612	électricité	170 000,00	363 000,00
	60613	gaz	185 000,00	
	60622	carburants	18 000,00	18 000,00
	60623	alimentation	65 000,00	63 000,00
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00
	60631	fournitures d'entretien	19 000,00	18 000,00
	60632	fournitures de petit équipement	40 000,00	35 000,00
	60633	fournitures de voirie	3 000,00	2 500,00
	60636	vêtements de travail	7 500,00	7 000,00
	6064	fournitures administratives	7 500,00	7 500,00
	6065	livres et abonnements bibliothèque	8 000,00	10 000,00
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00
	6068	autres fournitures	77 500,00	78 000,00
	6078	autres marchandises	1 000,00	1 000,00
61		Services extérieurs	421 000,00	411 000,00
	611	contrats de prestations de services	20 000,00	15 000,00
	6132	locations immobilières	0,00	2 500,00
	6135	locations mobilières	20 000,00	22 500,00
	61521	entretien de terrains	30 000,00	35 000,00
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	90 000,00
	615228	entretien des autres bâtiments	60 000,00	44 000,00
	615231	entretien de voiries	5 000,00	10 000,00
	615232	entretien et réparation de réseaux	5 000,00	4 500,00
	61524	Entretien de bois et forêts	38 000,00	10 000,00
	61551	entretien du matériel roulant	20 000,00	20 000,00
	61558	entretien des autres biens	45 000,00	38 000,00
	6156	maintenance	46 000,00	58 000,00
	6161	assurances multirisques	14 000,00	14 000,00
	6162	assurance dommages construction	9 000,00	7 000,00
	6168	autres primes d'assurance	0,00	5 500,00
	617	études et recherches	7 000,00	5 000,00
	6182	documentation générale	2 000,00	2 000,00
	6184	versement aux organismes de formation	10 000,00	28 000,00
62		Autres services extérieurs	194 000,00	200 000,00
	6226	rémunération intermédiaire et honoraires	1 000,00	1 000,00
	6227	frais d'actes et de contentieux	0,00	
	6231	annonces et insertions	2 000,00	4 000,00
	6232	fêtes, cérémonies et animations	72 500,00	67 500,00
	6236	catalogues et imprimés	3 000,00	2 500,00
	6237	publications	18 500,00	17 000,00
	6238	divers	5 000,00	1 000,00
	6241	transports de biens	1 000,00	5 000,00
	6247	transports collectifs	6 000,00	5 000,00
	6251	voyages et déplacements	0,00	500,00
	6256	missions	1 000,00	1 500,00
	6257	réceptions	4 000,00	4 000,00
	6261	affranchissement	12 500,00	11 000,00
	6262	télécommunications	12 500,00	13 500,00
	627	services bancaires et assimilés	500,00	500,00
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00
	6282	frais de gardiennage	500,00	500,00
	6283	frais de nettoyage des locaux	48 000,00	60 000,00
	62878	remboursements à d'autres organismes	5 000,00	3 500,00
	6288	autres services extérieurs		1 000,00
63		Impôts - taxes et versements	15 000,00	16 000,00
	63512	taxes foncières	14 500,00	16 000,00
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	500,00	

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Proposition 2023
012		Charges de personnel	1 460 000,00	1 540 000,00
	62	Autres services extérieurs	17 000,00	14 000,00
	6218	autre personnel extérieur	17 000,00	14 000,00
	63	Impôts - taxes et versements	35 400,00	38 000,00
	6331	taxe mobilité (ex transport)	16 100,00	17 200,00
	6332	F.N.A.L.	800,00	850,00
	6336	cotisations aux centres de gestion	16 100,00	17 400,00
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 400,00	2 550,00
	64	Charges de personnel	1 407 600,00	1 488 000,00
	6411	personnel titulaire	922 000,00	1 018 000,00
	6413	personnel non titulaire	90 500,00	45 000,00
	64171	apprenti-rémunération		2 000,00
	6451	URSSAF	133 600,00	135 500,00
	6453	caisses de retraite	230 200,00	257 750,00
	6454	cotisations aux ASSEDIC	3 700,00	2 000,00
	6455	assurance du personnel	13 300,00	14 000,00
	6456	versement au FNC du supplément familial	2 400,00	2 400,00
	6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage (A.T.)		50,00
	6458	cotisations organismes sociaux (CNAS)	7 900,00	7 700,00
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	4 000,00	3 600,00
	6488	autres charges		
014		Atténuation de produits	40 000,00	42 000,00
	739118	autres reversements de fiscalité (dégrèvement TASCOM)	20 000,00	
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000,00	17 096,00
	7489	versement, restitution sur autres attributions de participations		24 904,00
65		Autres charges de gestion courante	290 000,00	285 000,00
	6531	indemnités du maire et des adjoints	71 700,00	74 568,00
	6532	frais de missions	2 500,00	2 500,00
	6533	cotisation de retraite des élus	12 800,00	12 659,00
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	8 100,00	8 403,00
	6535	formation des élus	3 800,00	5 292,00
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,00	52,00
	6541	créances admises en non-valeur	2 150,00	1 065,00
	6542	créances éteintes	3 000,00	1 961,00
	65541	contributions aux organismes de regroupement (DECI LMM)	2 300,00	2 300,00
	6558	autres contributions obligatoires	900,00	1 000,00
	657358	Subventions aux autres groupements - SIVOM de l'Antonnière	25 000,00	30 000,00
	657362	subvention au CCAS	8 000,00	10 000,00
	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	149 500,00	135 000,00
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	200,00
66		Charges financières	1 677,00	0,00
	66111	intérêts des emprunts	1 677,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	56 290,00	3 000,00
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	56 290,00	3 000,00
68		Dotat° provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	6817	dotation aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	5 000,00
022		Dépenses imprévues	150 000,00	120 000,00
023		Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	3 931 204,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	192 033,00	203 796,00
	675	valeurs comptables des immobilisations cédées		
	6761	différences sur réalisations (positives)		
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	192 033,00	203 796,00
		TOTAL	7 445 000,00	7 430 000,00

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Recettes de fonctionnement	Crédits 2022	Proposition 2023
002		Excédent antérieur reporté	4 199 941,00	4 121 150,00
013		Atténuation de charges	4 000,00	1 000,00
	6419	remboursement sur rémunération du personnel	500,00	1 000,00
	6459	remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	3 500,00	
70		Produits des services, du domaine	110 000,00	120 215,00
	7022	coupes de bois	500,00	
	70311	concessions du cimetière	400,00	875,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	4 100,00	4 440,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	16 000,00	23 000,00
	7067	redevance péri scolaire (cantine)	87 000,00	89 775,00
	7078	autres marchandises		125,00
	70878	remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00
73		Impôts et taxes	2 776 000,00	2 785 000,00
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 404 108,00	1 479 760,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	312 217,00	290 000,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	722 133,00	658 830,00
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	56 184,00	59 489,00
	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	20 000,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	13 000,00	13 000,00
	7351	taxe sur électricité	30 000,00	35 426,00
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	169 863,00	180 000,00
74		Dotations et participations	220 000,00	260 000,00
	744	F.C.T.V.A.	3 343,00	10 187,00
	74718	autres participations de l'Etat	1 500,00	117,00
	7473	participation du Département		290,00
	74748	Participations autres communes	5 000,00	10 000,00
	74751	groupement de collectivités : GFP de rattachement		74 632,00
	7478	participations d'autres organismes	10 000,00	3 600,00
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	8 000,00	9 650,00
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	39 820,00	43 087,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	61 688,00	65 684,00
	748388	autres attributions de péréquation	56 046,00	
	7485	dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	20 280,00
75		Autres produits de gestion	128 000,00	135 135,00
	752	revenus des immeubles	128 000,00	135 000,00
	7588	autres produits divers de gestion courante		135,00
77		Produits exceptionnels	2 059,00	2 500,00
	775	produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	
	7788	autres produits exceptionnels	759,00	2 500,00
78		Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	7817	reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 000,00	5 000,00
		TOTAL	7 445 000,00	7 430 000,00

Section d'investissement 2023

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 610 000,00 € conformément à la vue d'ensemble des dépenses et des recettes présentée ci-après.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à 18 913,00 €, les restes à réaliser de dépenses à 874 000,00 € et les dépenses d'investissement nouvelles sont de 4 717 087,00 €.

En recettes d'investissement, il reste à réaliser 303 400,00 € se rapportant aux soldes de subventions de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) à hauteur de 215 066,00 € pour la construction de la nouvelle mairie et 37 318,00 € pour la rénovation de la chaufferie de Saint Christophe ainsi qu'un fonds de concours de Le Mans Métropole et une subvention du Pays du Mans pour 37 067,00 € pour cette même opération ainsi que des avances à hauteur de 13 949,00 € pour les marchés de travaux de construction du cabinet dentaire. Les dotations et fonds divers s'établissent à 908 926,00 €, les subventions nouvelles à 262 674,00 € [dont 2 317,00 € complémentaires du Pays du Mans pour la chaufferie de Saint Christophe, 37 837,00 € de l'Etat au titre de la D.S.I.L. pour la réfection de la chaufferie de la Maison Pour Tous et 30 844,00 € de Le Mans Métropole pour ce programme, 147 000,00 € de l'Etat (D.S.I.L.) et 44 676,00 € du Conseil départemental pour le cabinet dentaire], le virement de la section de fonctionnement à 3 931 204,00 €, ainsi que les amortissements à 203 796,00 €.

Budget 2023 Dépenses d'investissement	Restes à réaliser en € 874 000,00	Propositions nouvelles en € 4 736 000,00	Total en € 5 610 000,00
<u>article 001 : solde d'exécution négatif (déficit) reporté</u>		18 913,00	18 913,00
<u>chapitre 20 : immobilisations incorporelles</u>	600,00	10 000,00	10 600,00
article 2051 : concessions et droits similaires	600,00	10 000,00	10 600,00
<u>chapitre 21 : immobilisations corporelles</u>	23 400,00	1 586 000,00	1 609 400,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00	25 000,00
article 2115 : terrains bâtis		950 000,00	950 000,00
article 2128 : autres agencements & aménagements		25 000,00	25 000,00
article 21311: hôtel de ville	3 800,00	20 000,00	23 800,00
article 2132 : bâtiments scolaires		10 000,00	10 000,00
article 21318 : autres bâtiments publics		250 000,00	250 000,00
article 2152 : installations de voirie		6 000,00	6 000,00
article 2158 : autres installations techniques		165 000,00	165 000,00
article 2161 : œuvres et objets d'art		10 000,00	10 000,00
article 2183 : matériel de bureau et informatique	4 600,00	25 000,00	29 600,00
article 2184 : mobilier	2 600,00	40 000,00	42 600,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles	12 400,00	60 000,00	72 400,00
<u>OPERATIONS INDIVIDUALISEES</u>	<u>850 000,00</u>	<u>2 971 000,00</u>	<u>3 821 000,00</u>
28 : nouvelle mairie (article 2313)	35 500,00		35 500,00
32 : pistes couvertes de padel (article 2313)	3 877,00		3 877,00
38 : chaufferie Saint Christophe (article 21318)	348,00		348,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire (article 2031)	33 474,00		33 474,00
42 : chaufferie MPT – restau. scolaire (article 21318)	10 943,00		10 943,00
43 : cabinet dentaire :			
- article 21318 (constructions autres)	680 836,00	200 000,00	880 836,00
- article 238 (avances contrepartie en recettes)	13 949,00		13 949,00
44 : salle de gymnastique (article 21318)		901 000,00	901 000,00
46 : réhabilitation ancienne mairie (article 21318)		1 000 000,00	1 000 000,00
47 : gendarmerie (article 21318)	71 073,00		71 073,00
48 : halle de tennis accessibilité P.M.R. (article 21318)		300 000,00	300 000,00
49 : cimetière :			
- article 2116		20 000,00	20 000,00
- article 21316		50 000,00	50 000,00
50 : salle omnisports (couverture) (article 21318)		500 000,00	500 000,00
<u>chapitre 020 : dépenses imprévues</u>		<u>150 087,00</u>	<u>150 087,00</u>

Budget 2023 Recettes d'investissement	Restes à réaliser en € 303 400,00	Propositions nouvelles en € 5 306 600,00	Total en € 5 610 000,00
chapitre 10 : dotations – fonds divers		908 926,00	908 926,00
article 10222 : F.C.T.V.A.		315 831,00	315 831,00
article 10223 : taxe d'aménagement		3 583,00	3 583,00
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		589 512,00	589 512,00
chapitre 13 : subventions d'investissement	289 451,00	262 674,00	552 125,00
article 1323 – opération n° 43 : Conseil Département (fonds de relance Territoires – Département 2020-2022)		44 676,00	44 676,00
article 1326 – opération n° 38 : L.M.M. (31 884,00 €) & Pays du Mans (5 183,00 €)	37 067,00	2 317,00	39 384,00
article 1326 – opération n° 42 : L.M.M.		30 844,00	30 844,00
article 1347 – opération n° 28 : Etat (D.S.I.L.)	215 066,00		215 066,00
article 1347 – opération n° 38 : Etat (D.S.I.L.)	37 318,00		37 318,00
article 1347 – opération n° 42 : Etat (D.S.I.L.)		37 837,00	37 837,00
Article 1347 – opération n° 43 : Etat (D.S.I.L.)		147 000,00	147 000,00
chapitre 23 : immobilisations en cours	13 949,00		13 949,00
article 238 – opération n° 43 : avances	13 949,00		13 949,00
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		3 931 204,00	3 931 204,00
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre 28 : amortissements		203 796,00	203 796,00
Résultat	- 570 600,00	570 600,00	0,00

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de budget primitif 2023 présenté ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus à la somme de 7 430 000,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 610 000,00 € en section d'investissement.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
METROPOLE ET AMENDES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	45
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
A4 - Etat des provisions	50
A5 - Etalement des provisions	51
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	52
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	53
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	55
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	56

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	57
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	58
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	59
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	60
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	61
B1.6 - Etat des engagements reçus	62
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	63
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	64
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	65
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	66

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	67
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	70
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	71
C3.2 - Liste des établissements publics créés	72
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	73
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	75
D2 - Arrêté et signatures	76

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	BP 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 368
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LE MANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 870 206,00	2 054,94	2 054,94	895,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 391,47	1 122,00
2	Produit des impositions directes/population	1 050,71	675,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 397,32	1 263,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	2 297,72	318,00
5	Encours de dette/population	0,00	923,00
6	DGF/population	0,00	212,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,74 %	44,17 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,58 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	164,44 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 430 000,00	3 308 850,00
	+	+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
P		0,00	4 121 150,00
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 430 000,00	7 430 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 717 087,00	5 306 600,00
	+	+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	874 000,00	303 400,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
P		18 913,00	0,00
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 610 000,00	5 610 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 040 000,00	13 040 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 090 000,00	0,00	3 167 000,00	3 167 000,00	3 167 000,00
66	Charges financières	1 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	56 290,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 302 967,00	0,00	3 295 000,00	3 295 000,00	3 295 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 950 000,00		3 931 204,00	3 931 204,00	3 931 204,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	192 033,00		203 796,00	203 796,00	203 796,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 142 033,00		4 135 000,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL		7 445 000,00	0,00	7 430 000,00	7 430 000,00	7 430 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	0,00	120 215,00	120 215,00	120 215,00
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	0,00	2 785 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00
74	Dotations et participations	220 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	0,00	135 135,00	135 135,00	135 135,00
Total des recettes de gestion courante		3 238 000,00	0,00	3 301 350,00	3 301 350,00	3 301 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 059,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 245 059,00	0,00	3 308 850,00	3 308 850,00	3 308 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 245 059,00	0,00	3 308 850,00	3 308 850,00	3 308 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 121 150,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 135 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 364,00	600,00	10 000,00	10 000,00	10 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 058 469,00	23 400,00	1 586 000,00	1 586 000,00	1 609 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 743 167,00	850 000,00	2 971 000,00	2 971 000,00	3 821 000,00
	Total des dépenses d'équipement	4 805 000,00	874 000,00	4 567 000,00	4 567 000,00	5 441 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	150 087,00	150 087,00	150 087,00
	Total des dépenses financières	260 000,00	0,00	150 087,00	150 087,00	150 087,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 065 000,00	874 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00	5 591 087,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 065 000,00	874 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00	5 591 087,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 913,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	432 563,00	289 451,00	262 674,00	262 674,00	552 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	13 949,00	0,00	0,00	13 949,00
	Total des recettes d'équipement	450 563,00	303 400,00	262 674,00	262 674,00	566 074,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	335 371,00	0,00	319 414,00	319 414,00	319 414,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	65 629,00	0,00	589 512,00	589 512,00	589 512,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	401 000,00	0,00	908 926,00	908 926,00	908 926,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	851 563,00	303 400,00	1 171 600,00	1 171 600,00	1 475 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 950 000,00	0,00	3 931 204,00	3 931 204,00	3 931 204,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	192 033,00	0,00	203 796,00	203 796,00	203 796,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 142 033,00		4 135 000,00	4 135 000,00	4 135 000,00
	TOTAL	4 993 596,00	303 400,00	5 306 600,00	5 306 600,00	5 610 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 135 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 300 000,00		1 300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 540 000,00		1 540 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00		285 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	203 796,00	208 796,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00		120 000,00
023	Virement à la section d'investissement		3 931 204,00	3 931 204,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 295 000,00	4 135 000,00	7 430 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 821 000,00		3 821 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 600,00	0,00	10 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 609 400,00	0,00	1 609 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 087,00		150 087,00
Dépenses d'investissement – Total		5 591 087,00	0,00	5 591 087,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 913,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 215,00		120 215,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 785 000,00		2 785 000,00
74	Dotations et participations	260 000,00		260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	135 135,00	0,00	135 135,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	2 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 308 850,00	0,00	3 308 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 121 150,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	319 414,00
13	Subventions d'investissement	552 125,00	0,00	552 125,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	0,00	13 949,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		203 796,00	203 796,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 931 204,00	3 931 204,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		885 488,00	4 135 000,00	5 020 488,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	589 512,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	42 000,00	44 500,00	44 500,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	11 000,00	11 000,00
60612	Energie - Electricité	170 000,00	363 000,00	363 000,00
60613	Chauffage urbain	185 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	65 000,00	63 000,00	63 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	18 000,00	18 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	35 000,00	35 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	77 500,00	78 000,00	78 000,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	22 500,00	22 500,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	60 000,00	44 000,00	44 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	4 500,00	4 500,00
61524	Entretien bois et forêts	38 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	38 000,00	38 000,00
6156	Maintenance	46 000,00	58 000,00	58 000,00
6161	Multirisques	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	5 500,00	5 500,00
617	Etudes et recherches	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	28 000,00	28 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	72 500,00	67 500,00	67 500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6237	Publications	18 500,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	500,00	500,00
6256	Missions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 500,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	13 500,00	13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	48 000,00	60 000,00	60 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	14 500,00	16 000,00	16 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	14 000,00	14 000,00
6331	Versement mobilité	16 100,00	17 200,00	17 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	850,00	850,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 100,00	17 400,00	17 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 400,00	2 550,00	2 550,00
6411	Personnel titulaire	922 000,00	1 018 000,00	1 018 000,00
6413	Personnel non titulaire	90 500,00	45 000,00	45 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 600,00	135 500,00	135 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 200,00	257 750,00	257 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 700,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 300,00	14 000,00	14 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	50,00	50,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 900,00	7 700,00	7 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 600,00	3 600,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	42 000,00	42 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	20 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	17 096,00	17 096,00
7489	Reverst, restitué sur autres attribut°	0,00	24 904,00	24 904,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	285 000,00	285 000,00
6531	Indemnités	71 700,00	74 568,00	74 568,00
6532	Frais de mission	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6533	Cotisations de retraite	12 800,00	12 659,00	12 659,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 100,00	8 403,00	8 403,00
6535	Formation	3 800,00	5 292,00	5 292,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	52,00	52,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 150,00	1 065,00	1 065,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	1 961,00	1 961,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	900,00	1 000,00	1 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	25 000,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	149 500,00	135 000,00	135 000,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 090 000,00	3 167 000,00	3 167 000,00
66	Charges financières (b)	1 677,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 677,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	56 290,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	56 290,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 302 967,00	3 295 000,00	3 295 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	3 931 204,00	3 931 204,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	192 033,00	203 796,00	203 796,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	192 033,00	203 796,00	203 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 445 000,00	7 430 000,00	7 430 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	1 000,00	1 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	3 500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	120 215,00	120 215,00
7022	Coupes de bois	500,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	875,00	875,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 100,00	4 440,00	4 440,00
7066	Redevances services à caractère social	16 000,00	23 000,00	23 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	87 000,00	89 775,00	89 775,00
7078	Autres marchandises	0,00	125,00	125,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 404 108,00	1 479 760,00	1 479 760,00
73112	Cotisation sur la VAE	312 217,00	290 000,00	290 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	722 133,00	658 830,00	658 830,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	56 184,00	59 489,00	59 489,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73221	FNGIR	48 495,00	48 495,00	48 495,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	30 000,00	35 426,00	35 426,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	169 863,00	180 000,00	180 000,00
74	Dotations et participations	220 000,00	260 000,00	260 000,00
744	FCTVA	3 343,00	10 187,00	10 187,00
74718	Autres participations Etat	1 500,00	117,00	117,00
7473	Participat° Départements	0,00	290,00	290,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	10 000,00	10 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	74 632,00	74 632,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	3 600,00	3 600,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	8 000,00	9 650,00	9 650,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	22 473,00	22 473,00	22 473,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	39 820,00	43 087,00	43 087,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	61 688,00	65 684,00	65 684,00
748388	Autres	56 046,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	20 280,00	20 280,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	135 135,00	135 135,00
752	Revenus des immeubles	128 000,00	135 000,00	135 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	135,00	135,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 238 000,00	3 301 350,00	3 301 350,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 059,00	2 500,00	2 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	759,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 245 059,00	3 308 850,00	3 308 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 245 059,00	3 308 850,00	3 308 850,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 121 150,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 364,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	3 364,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 058 469,00	1 586 000,00	1 586 000,00
2111	Terrains nus	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2112	Terrains de voirie	500,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	600 000,00	950 000,00	950 000,00
2116	Cimetières	30 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	25 000,00	25 000,00
21311	Hôtel de ville	4 000,00	20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	88 000,00	250 000,00	250 000,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	60 000,00	165 000,00	165 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 536,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	92 500,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	120 933,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	349 534,00	0,00	0,00
32	Opération d'équipement n° 32 (5)	3 877,00	0,00	0,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	4 700,00	0,00	0,00
40	Opération d'équipement n° 40 (5)	33 476,00	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	12 000,00	0,00	0,00
42	Opération d'équipement n° 42 (5)	135 352,00	0,00	0,00
43	Opération d'équipement n° 43 (5)	738 528,00	200 000,00	200 000,00
44	Opération d'équipement n° 44 (5)	1 450 000,00	901 000,00	901 000,00
45	Opération d'équipement n° 45 (5)	120 000,00	0,00	0,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	445 700,00	1 000 000,00	1 000 000,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	300 000,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	150 000,00	300 000,00	300 000,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	0,00	70 000,00	70 000,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	0,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 805 000,00	4 567 000,00	4 567 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	150 087,00	150 087,00
Total des dépenses financières		260 000,00	150 087,00	150 087,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 065 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 065 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	874 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			18 913,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 610 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	432 563,00	262 674,00	262 674,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 212,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	141 900,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	44 676,00	44 676,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	33 161,00	33 161,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	252 384,00	184 837,00	184 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 563,00	262 674,00	262 674,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	401 000,00	908 926,00	908 926,00
10222	FCTVA	333 900,00	315 831,00	315 831,00
10223	TLE	1 471,00	3 583,00	3 583,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 629,00	589 512,00	589 512,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		401 000,00	908 926,00	908 926,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		851 563,00	1 171 600,00	1 171 600,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 950 000,00	3 931 204,00	3 931 204,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	192 033,00	203 796,00	203 796,00
28031	Frais d'études	9 498,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 175,00	4 554,00	4 554,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 855,00	22 675,00	22 675,00
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 023,00	19 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 808,00	23 650,00	23 650,00
28184	Mobilier	66 167,00	76 808,00	76 808,00
28188	Autres immo. corporelles	43 507,00	57 086,00	57 086,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 993 596,00	5 306 600,00	5 306 600,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	303 400,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : A Nouvelle mairie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 427 759,16	a 35 500,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 427 759,16	35 500,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 415 200,00	35 500,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	12 559,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 215 066,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	215 066,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	215 066,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	179 566,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		500 803,90	a 3 877,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 263,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 470,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	473 976,10	3 877,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	466 364,76	3 877,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 611,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 877,00
---	------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		127 503,44	a 348,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 503,44	348,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	127 503,44	348,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 74 385,00	d 2 317,00
13	Subventions d'investissement	74 385,00	2 317,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	2 317,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	37 318,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	76 354,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 498,00	a 33 474,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-33 474,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)
 LIBELLE : MOBILIER DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 42 (1)
 LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		119 867,90	a 10 943,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	119 867,90	10 943,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	119 867,90	10 943,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 68 681,00
13	Subventions d'investissement	0,00	68 681,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	30 844,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	37 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	57 738,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 43 (1)
LIBELLE : CABINET DENTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		39 691,85	a 694 785,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	680 836,00	200 000,00	200 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	680 836,00	200 000,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	39 691,85	13 949,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	39 691,85	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	13 949,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 13 949,00	d 191 676,00
13	Subventions d'investissement	0,00	191 676,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	44 676,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	147 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 949,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-689 160,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
 LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	901 000,00	b 901 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	901 000,00	901 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	901 000,00	901 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-901 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
 LIBELLE : TERRAIN HONNEUR FOOTBALL**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 000 000,00	b 1 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : GENDARMERIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 71 073,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	71 073,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	71 073,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-71 073,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-300 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	70 000,00	b 70 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-70 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-500 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2500.00 €	28-03-2003

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel Informatique	2	03/12/1999
L	Materiel de Bureau	5	03/12/1999
L	Materiel de Loisirs	5	03/12/1999
L	Materiel Informatique	3	03/12/1999
L	Materiel sportif	5	03/12/1999
L	Petit materiel et outillage	5	03/12/1999
L	Vehicules legers	5	03/12/1999
L	Vehicules utilitaires	5	03/12/1999
L	Amenagement de véhicules	5	01/01/2000
L	Equipement des cuisines	10	01/01/2000
L	Gros materiel et outillage	10	01/01/2000
L	Materiel audio-video-photo et de reproduction	5	01/01/2000
L	Matériel de Telecommunication	6	01/01/2000
L	Materiel Electromenager	5	01/01/2000
L	Materiel medical	5	01/01/2000
L	Mobilier Interieur	10	01/01/2000
L	Mobilier Urbain	10	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Créances de plus 2 ans	0,00	14/04/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		150 087,00	I 150 087,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		150 087,00	150 087,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 087,00	150 087,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	150 087,00	874 000,00	18 913,00	1 043 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 454 414,00	4 454 414,00
Ressources propres externes de l'année (a)		319 414,00	319 414,00
10222	FCTVA	315 831,00	315 831,00
10223	TLE	3 583,00	3 583,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 135 000,00	4 135 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 554,00	4 554,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 675,00	22 675,00
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 650,00	23 650,00
28184	Mobilier	76 808,00	76 808,00
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00	57 086,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 931 204,00	3 931 204,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 454 414,00	303 400,00	0,00	589 512,00	5 347 326,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 043 000,00
Ressources propres disponibles	IV 5 347 326,00
Solde	V = IV – II (6) 4 304 326,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	41 683,87										1 479,78	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	41 683,87	7,75	A	R		4,300	R		3,550	A-1	1 479,78	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	41 683,87										1 479,78	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 308 850,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	33	SUBVENTION	AFM COORDINATION TELETHON	Association	1 000,00
6574	17	SUBVENTION	UNION SYNDICALE APICOLE	Association	1 500,00
6574	34	RESERVE SUBVENTIONS NON AFFECTEES	DIVERS	Association	6 480,00
6574	3	SUBVENTION	LES AMIS DE ST CHRISTOPHE	Association	18 910,00
6574	4	SUBVENTION	ACCUEIL EDUCATIF	Association	20 000,00
6574	5	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	5 000,00
6574	18	SUBVENTION	VELO CLUB CONLINOIS	Association	2 200,00
6574	7	SUBVENTION	ASCSA COUNTRY	Association	1 000,00
6574	8	SUBVENTION	LES P TITS LUTINS	Association	500,00
6574	9	SUBVENTION	LES PETITS BOURDONS	Association	1 000,00
6574	10	SUBVENTION	AACSA	Association	400,00
6574	11	SUBVENTION	AOVN	Association	800,00
6574	12	SUBVENTION	AVENIR REALITE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	Association	1 200,00
6574	14	SUBVENTION	PARENTS D'ELEVES FCPE	Association	1 300,00
6574	15	SUBVENTION	ENCOURAGE MANS ASSOCIATION	Association	800,00
6574	16	SUBVENTION	UNC AFN OPEX	Association	400,00
6574	19	SUBVENTION	L'ANTONNIERE JUDO CLUB 72	Association	120,00
6574	36	SUBVENTION	ASSOCIATION POETIC'ALIX	Association	500,00
6574	23	SUBVENTION	CLUB DES RETRAITES	Association	600,00
6574	24	SUBVENTION	CONCILIATEURS DE JUSTICE	Association	100,00
6574	25	SUBVENTION	ECOLE DE MUSIQUE HEMOLE	Entreprise	2 000,00
6574	1	SUBVENTION	ASCA	Association	60 190,00
6574	38	SOUTIEN MEDICAL AIDE INSTALLATION DR MAZY	DOCTEUR MAZY BENJAMIN	Entreprise	7 500,00
6574	28	SUBVENTION	ASSOCIATION PAIN CONTRE LA FAIM	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	1,66	10,66	9,66	0,00	9,66
Adjoint administratif	C	4,00	0,86	4,86	4,86	0,00	4,86
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere cl	C	1,00	1,78	2,78	2,78	0,00	2,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPE PPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MAT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	8,90	34,90	33,90	0,00	33,90

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	6 280 000,00	6,25	28,69	1,00	1 801 732,00	8,65
TFPNB	62 800,00	8,04	34,40	1,00	21 603,00	8,04
CFE	3 730 000,00	3,74	13,18	1,00	491 614,00	2,90
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	86 845,00	7,10	13,20	1,00	11 464,00	7,10
TOTAL	10 159 645,00	5,33			2 326 413,00	7,36

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le MAIRE (1),
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Le MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le MAIRE (1),
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Le MAIRE,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	Procurat. à M ^{me} BRETON Martine
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procurat. à M. NOURY Eric
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	Procurat. à M. GIRARD Franck
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	Procurat. à M. FOURNIER Thierry
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procurat. à M ^{me} LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	Procurat. à M. BOURBLANC Alain

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le